

Informations de base	
2022/2095(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2021: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)	
Subject	
8.70.03.11 Décharge 2021	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	CHASTEL Olivier (Renew)	14/07/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP) MANDA Claudiu (S&D) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	TOMC Romana (EPP)	19/09/2022
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

23/06/2022	Publication du document de base non-légal	COM(2022)0323 	
13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		
05/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0125/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0148/2023	Résumé
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2095(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/09840

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE737.480	17/01/2023	
Avis de la commission	EMPL	PE736.611	24/01/2023	
Amendements déposés en commission		PE742.566	21/02/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0125/2023	05/04/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0148/2023	10/05/2023	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire		06248/2023	13/02/2023	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		COM(2022)0323 	23/06/2022	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	

Acte final

Budget 2023/1853
[JO L 242 29.09.2023, p. 0215](#)

Décharge 2021: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)

2022/2095(DEC) - 10/05/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes pour l'exercice en question.

Notant que la Cour des comptes indique avoir obtenu des assurances raisonnables quant à la fiabilité des comptes annuels du Centre pour l'exercice 2021 et à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, le Parlement a adopté, par 553 voix pour, 78 voix contre et 6 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur l'exécution, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

Etats financiers du Centre

Le budget final du CEDEFOP pour l'exercice 2020 s'élevait à **18.488.800 EUR**, soit une augmentation de 1,15% par rapport à 2020.

Gestion financière et budgétaire

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'année 2021 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 100%, restant égal à celui de l'année 2020. Le taux des crédits de paiement était de 80,02%, ce qui représente une augmentation de 10,56% par rapport à 2020. Le Parlement a noté qu'une adaptation du calcul de la contribution des pays associés en 2021 a favorisé une légère augmentation des contributions reçues de la Norvège et d'Islande. En conséquence de cette augmentation, le budget rectificatif n° 1/2021 a ajouté 13.100 EUR au titre 2 du budget, portant le budget final de 18.488.800 à 18.501.900 EUR.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, le contrôle interne, la numérisation et la Covid-19.

Il a notamment souligné que :

- le Centre a pleinement mis en œuvre son programme de travail en 2021 et a lancé un nouvel observatoire vert pour explorer les tendances vers une économie plus verte et plus durable ainsi que ses implications pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP);
- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était mis en œuvre à 97% (comme en 2020), avec 78 agents temporaires nommés sur 82 postes temporaires et neuf fonctionnaires sur neuf autorisés au titre du budget de l'Union;
- des faiblesses ont été identifiées dans les procédures de recrutement du Centre;
- 23 procédures de passation de marchés ont été traitées en 2021;
- le Centre devrait mettre en place des règles plus systématiques en matière de transparence, d'incompatibilités, de conflits d'intérêts, de lobbying illégal et de pantoufle; il devrait également renforcer ses mécanismes de contrôle interne, y compris la mise en place d'un mécanisme interne de lutte contre la corruption;
- le Centre poursuit ses efforts pour améliorer sa cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, notamment grâce à de nouveaux systèmes d'authentification multifactorielle et à des activités de formation organisées à l'intention du personnel;
- la fracture numérique entre les agences de l'Union devrait être évitée en accélérant la numérisation des procédures;

- dans le contexte de la crise de la COVID-19, le Centre a fait état d'une réduction de 78% des dépenses liées aux missions et aux réunions, et il a prévu de réduire les déplacements de son personnel de 70% (par rapport aux niveaux antérieurs à la crise) au cours de la période de programmation 2023-2025;

- le Centre est invité à assurer une plus grande transparence et à rendre des comptes au public en utilisant mieux les médias et des réseaux sociaux.